

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 10 septembre 2012 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Robert Beauchamp – district #4
 Normand Clermont – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 13 et 20 août 2012
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 août 2012

ADMINISTRATION

- 4.- Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet/révisions budgétaires 2012/acceptation

LOISIRS

- 5.- Les Chevaliers de Colomb/utilisation du Centre communautaire Albert-Cousineau/autorisation
- 6.- Réparation du filet de sécurité/terrain de baseball au parc Alphonse-Gravel/approbation des travaux

VOIRIE

- 7.- Travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/ autorisation de paiement
- 8.- Travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/ réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 9.- Travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy)/adoption de la soumission
- 10.- Travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy)/surveillance des travaux/ mandat
- 11.- Travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60^e et la 62^e Avenue)/ surveillance des travaux/mandat
- 12.- Travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60^e et la 62^e Avenue)/ honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 13.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé/ honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 14.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé/ décompte progressif #2/autorisation de paiement

- 15.- Adoption/second projet de règlement 308-52-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à créer la zone R-1 139-2 à même une partie de la zone RX 139
- 16.- Adoption/second projet de règlement 308-53-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à ajouter des dispositions particulières concernant les bâtiments d'un maximum de 4 logements pour la zone P-3 214
- 17.- Amendement au règlement de zonage 308-91/modification à la zone R-1 229 et à l'article 7.2.2/autorisation

SÉCURITÉ

- 18.- Piste cyclable « La Vagabonde »/patrouille de secourisme/contribution
- 19.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 20.- Parole à l'auditoire
- 21.- Levée de la séance

12-09-199

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-200

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 20 AOÛT 2012

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les procès-verbaux des 13 et 20 août 2012 soient adoptés, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

12-09-201

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2012

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 août 2012 au montant de 79 236,13 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 29 août 2012 au montant de 528 881,87 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-CALUMET/
RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012/ACCEPTATION

12-09-202 Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ACCEPTER les révisions budgétaires 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet, reportant le total des dépenses à 34 842 \$ et la contribution financière de la municipalité à 3 484 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-203 LES CHEVALIERS DE COLOMB/UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, à utiliser le Centre communautaire Albert-Cousineau, dimanche le 28 octobre 2012 de 9h à 14h pour la tenue d'un brunch, dans le cadre d'une levée de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-204 RÉPARATION DU FILET DE SÉCURITÉ/TERRAIN DE BASEBALL AU PARC ALPHONSE-GRAVEL/APPROBATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de procéder à la réparation du filet de sécurité (back stop) du terrain de baseball du parc Alphonse-Gravel ;

CONSIDÉRANT QUE cette réparation majeure est considérée comme une amélioration apportée au parc Alphonse-Gravel, celle-ci sera amortie selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve les travaux de réparation du filet de sécurité (back stop) du terrain de baseball du parc Alphonse-Gravel, pour montant de 15 596 \$ (taxes incluses), le tout tel que présenté dans l'estimé de Clôture Solival en date du 10 septembre 2012.

Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 40^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LE BOUL. DE LA CHAPELLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

12-09-205

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 104,33 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle) (facture # 1968).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-206

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 52^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFES-SIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 152,33 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy) (facture # 1969).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-207

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 52^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appels d'offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy) ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Maurice Arbic et Fils Ltée	341 529,22 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	354 684,31 \$
Construction Cyvex inc.	415 887,57 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée	464 000,00 \$
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	489 705,55 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Maurice Arbic et Fils Ltée s'est avérée la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme Maurice Arbic et Fils Ltée, au montant de 341 529,22 \$ incluant les taxes, pour des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy), soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-208 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 52^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER l'offre de service professionnels de la firme Ingemax, datée du 31 août 2012, pour un montant forfaitaire de 16 500 \$ (taxes en sus), pour la surveillance permanente des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-209 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52^E RUE (ENTRE LA 60^E ET LA 62^E AVENUE)/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ENTÉRINER l'acceptation de l'offre de service datée du 20 août 2012 de la firme Ingemax, laquelle a été transmise dûment complétée et signée, autorisant la surveillance permanente des travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60^e et la 62^e Avenue), et pour un montant forfaitaire de 10 000 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-210 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52^E RUE (ENTRE LA 60^E ET LA 62^E AVENUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 114,98 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60^e et la 62^e Avenue) (facture # 1971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE, 38^E RUE ET RUE AIMÉ/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

12-09-211

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 11 123,83 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé (facture # 1972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-212

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE, 38^E RUE ET RUE AIMÉ/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 190 468,72 \$ (taxes incluses) à la firme Maurice Arbic et Fils Ltée, lequel représente le décompte progressif #2, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-213

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-52-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À CRÉER LA ZONE R-1 139-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RX 139

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-52-12 a été tenue le 4 septembre 2012 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-52-12 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-52-12, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-53-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES BÂTIMENTS D'UN MAXIMUM DE 4 LOGEMENTS POUR LA ZONE P-3 214

12-09-214

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-53-12 a été tenue le 4 septembre 2012 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-53-12 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-53-12, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-215

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91/MODIFICATION À LA ZONE R-1 229 ET À L'ARTICLE 7.2.2/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le Directeur des services municipaux, Monsieur Guy Simoneau, à faire des démarches nécessaires auprès de l'urbaniste-conseil, pour la préparation d'un amendement au règlement de zonage 308-91, afin d'ajouter l'article 7.2.2 dans la zone R-1 229 ainsi qu'amender l'article 7.2.2 et tout autre article touchant ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-09-216

PISTE CYCLABLE «LA VAGABONDE»/PATROUILLE DE SECOURISME/CONTRIBUTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

DE verser à l'organisme Québec Secours, une contribution volontaire de 100 \$, à titre de mesures compensatoires pour les frais encourus en matière de logistique et de soutien au fonctionnement d'une patrouille de type secourisme sur le corridor de la piste cyclable « La Vagabonde ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

12-09-217

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 21h01, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale